

Commune de Moulineaux

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

Étaient présents : Mme ARROUET Catherine, Mme BAUDART Marie-Édith, Mr CHOPART Frédéric, Mr MARECAL David, Mme SAUVAGE Sophie, Mr BARRADE Fabien, Mme MARECAL Marceline, Mr GIBOURDEL Damien, Mme BERTHELOT-PELLERIN Caroline, Mr RAGOT Yvon, Mme GUION Eléonore, Mr POCHON Anthony.

Absents excusés : Mr DOREE Claude (pouvoir à Mr RAGOT Yvon), Mme ANGOT Joy (pouvoir à Mme BAUDART Marie-Edith, Mr GIBOURDEL Damien (pouvoir à Mr LE GOFF).

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BERTHELOT-PELLERIN

Election des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

a) Composition du bureau électoral

Madame a BERTHELOT-PELLERIN Caroline été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme BAUDART Marie-Edith, Mr CHOPART Frédéric, Mmes MARECAL Marceline et GUION Eléonore.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués – 1^{er} tour

Les candidatures enregistrées :

- Mme BERTHELOT-PELLERIN Caroline, Mr LE GOFF Frédéric, Mr BARRADE Fabien

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BERTHELOT-PELLERIN Caroline : 15 voix
- Mr LE GOFF Frédéric : 15 voix
- Mr BARRADE Fabien : 15 voix

c) Election des délégués – 2^{ème} tour

Les candidatures enregistrées :

Mme BERTHELOT-PELLERIN Caroline, Mr LE GOFF Frédéric, Mr BARRADE Fabien

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du 2^{ème} tour de scrutin de l'élection des délégués :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme BERTHELOT-PELLERIN Caroline : 15 voix
- Mr LE GOFF Frédéric : 15 voix
- Mr BARRADE Fabien : 15 voix

d-/ Proclamation de l'élection des délégués :

Sont élus délégués :

Mme BERTHELOT-PELLERIN Caroline née le 25/10/1972 à Metz
A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;
Mr LE GOFF Frédéric né le 8 décembre 1973 à Mantes-La-Jolie
A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;
Mr BARRADE Fabien né le 12/07/1974 à Vitry-sur-Seine
A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;

Election des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

a) Composition du bureau électoral

Madame a BERTHELOT-PELLERIN Caroline été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme BAUDART Marie-Edith, Mr CHOPART Frédéric, Mmes MARECAL Marceline et GUION Eléonore.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des suppléants – 1^{er} tour

Les candidatures enregistrées :

- Mme ARROUET Catherine, Mme SAUVAGE Sophie, Mr POCHON Anthony

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme ARROUET Catherine : 15 voix
- Mme SAUVAGE Sophie : 15 voix
- Mr POCHON Anthony : 15 voix

c) Election des suppléants – 2^{ème} tour

Les candidatures enregistrées :

Mme ARROUET Catherine, Mme SAUVAGE Sophie, Mr POCHON Anthony

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Résultats du 2^{ème} tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme ARROUET Catherine : 15 voix
- Mme SAUVAGE Sophie : 15 voix

d-/ Proclamation de l'élection des suppléants :

Sont élus suppléants :

Mme ARROUET Catherine née le 25/11/1970 à Nozay

A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;

Mme SAUVAGE Sophie née le 03/02/1977 à Elbeuf

A été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;

Mr POCHON Anthony né le 10/07/1983 à Mont-Saint-Aignan

A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat ;

Contribution communale au FAJ 2026

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, la Métropole exerce la compétence « aide aux jeunes en difficultés » ce qui consiste à accorder des aides individuelles par l'intermédiaire d'un Fonds d'Aide aux Jeunes.

Dans ce cadre, un engagement de la Commune est possible et la Métropole propose de reprendre le niveau de contribution volontaire adoptée par le département depuis 1997, soit 0.23 euros par habitant soit 221.49 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

CLETC Désignation des membres

En application de l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts, la Métropole de Rouen Normandie et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés. Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au-moins un représentant. La Métropole de Rouen Normandie détermine le nombre d'habitants des communes membres. Les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, et les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 4 mai 2026 relative à la composition de la commission d'évaluation des charges transférées,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

Considérant :

- Que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de le CLETC de la Métropole Rouen Normandie,

Décide :

- De désigner membre titulaire de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :

- Mr POCHON Anthony

Convention d'utilisation du véhicule communal

Afin de de sécuriser juridiquement le prêt aux associations ou partenaires du véhicule communal Opel Vivaro 9 places, Monsieur le Maire propose d'établir une convention.

Celle-ci permettra de :

- Clarifier les règles d'utilisation- Protéger la collectivité- Définir les responsabilités
- Encadrer les prêts aux associations ou partenaires- Respecter les principes de gestion publique
- Prévoir les aspects pratiques

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à établir cette convention.

DELIBERATION PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS

SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L'article 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que le service technique connaît chaque année un accroissement exceptionnel d'activité au vu de la quantité d'entretien des espaces verts. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'avoir recours au recrutement d'agents contractuels 35/35^{ème} pour l'entretien des espaces verts dans le cadre d'un accroissement d'activité à chaque fois que cela sera nécessaire.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention :0

Adoption à l'unanimité

Fin de séance 19h30

The image shows the official seal of the Municipality of Montigny, Seine-Maritime. The seal is circular and contains the text 'Mairie de Montigny' and 'Seine-Maritime'. It features a central emblem with a figure and a star. To the right of the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.